

RESIDENCE LE LEMAN

Etablissement Médico - Social Vésenaz

DIRECTION

SYNA

ATTN : M. YVES MUGNY

Rue Caroline 24

1227 Carouge

Nos réf : BS

Envoi par Fax et par courrier

Vésenaz, le 26 juin 2007

Concerne : Madame Marguerite BOUGET

Monsieur,

La présente faite suite à notre réunion de ce jour avec Madame Bouget. En votre présence et celle de Me Bersier, j'ai informé votre membre de notre décision de mettre un terme à son contrat de travail pour le 30 octobre 2007, soit moyennant un délai prolongé d'un mois compte tenu des vacances programmées par Madame Bouget dès le 6 juillet.

Vous trouverez en annexe la copie de la lettre de licenciement que votre membre a refusé de prendre ce jour et que nous lui adressons, conformément à la CCT par pli recommandé aujourd'hui.

Je vous présente, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bertrand Streiff
Directeur

Annexe mentionnée

Par LSI et en mains propres

Madame Marguerite BOUGET
Chemin Victor Duret, 14
1213 ONEX

Nos réf. : BS

Vésenaz, le 26 juin 2007

Madame,

La présente fait suite à nos divers entretiens et correspondance. Il en ressort principalement les éléments suivants : nos relations professionnelles sont largement entachées par une perte de confiance réciproque, malgré mes efforts la communication entre nous n'a pas pu s'instaurer et nos conceptions de votre fonction d'animatrice sont divergentes.

Il m'est ainsi apparu que vous prenez mes souhaits concernant l'animation, que je juge insuffisante et pas assez créative, comme des reproches avancés dans le but de vous mettre à la porte ; vous avez confirmé votre position ce 15 juin 2007, malgré les deux entretiens d'ouverture manifeste à votre égard qui ont eu lieu en présence de témoins. Vous avez déclaré vous-même travailler dans un climat de défiance à mon égard, lequel influe, à mon avis, sur votre motivation quotidienne.

De fait, vous n'avez entrepris aucune démarche allant dans le sens de rejoindre les objectifs élaborés par écrit en mars et avril derniers pour le bien de nos résidents.

A ce propos j'observe que vous avez admis vous-même n'être pas assez ouverte tant vers l'intérieur que l'extérieur de notre établissement. Une bonne animation exige de vous une participation à la vie de la maison. Or vous persistez, malgré les efforts faits vers vous par la direction et le personnel, à vouloir travailler sans contact avec les autres services. Vous éprouvez toujours la même difficulté à organiser votre temps de travail.

Malgré mes demandes réitérées, je n'ai toujours pas les bilans des résidants sur leur réceptivité, leur goût pour telle ou telle animation ; de même le développement des activités collectives laisse encore largement à désirer. Tout comme pour 2006, les vacances de nos résidants pour 2007 n'ont fait l'objet d'aucune proposition concrète de votre part. Vous savez pourtant combien ces quelques jours sont appréciés.

Dans ce climat de perte de confiance, le maintien de notre collaboration n'est tout simplement plus possible. Il est constant que malgré les assurances fournies depuis plusieurs mois, vous n'avez pas saisi la perche qui vous était tendue et demeurez désinvestie, travaillant de votre propre aveu de mois en mois, pour ne pas dire de jour en jour. Vous persistez par ailleurs à juger vous-même de ce qui serait judicieux de me communiquer ou pas. Ceci n'est pas tolérable et je vous ai demandé en vain d'y remédier dès mars dernier.

RESIDENCE LE LEMAN

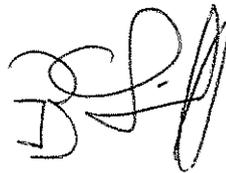
Etablissement Médico - Social Vézenaz

DIRECTION

Pour ces raisons et tous les autres motifs qui vous sont amplement connus et dont la présente n'a pas pour prétention de rendre compte exhaustivement, il me faut en conséquence prendre la décision de vous licencier avec effet au 30 octobre 2007.

Compte tenu de vos prochaines vacances, vous serez dispensée de travailler dès le 6 juillet 2007.

Veuillez croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.



Bertrand Streiff

Lettre remise en « mains propres » le 26 juin 2007

Marguerite Bouget

Refus de prendre le courrier
en présence de M. Tugny :

 26 juin 2007